

CONSEIL MUNICIPAL

20 janvier 2015

PROCES - VERBAL

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2015

Présents :

Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Pascal SUDRE, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Thierry AUBINEAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, Daniel HOAREAU, Nadège FONTAINE, Roselyne RAVARD, François LENHARD, Michèle LUCAS, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Patricia MARTIN, Bernard HOUZEAU

Absents excusés :

Jean-Louis TOURET ayant donné pouvoir à Hélène LORME.

Début de la séance : 19 h 00 **fin de la séance :** 22h00 **secrétaire :** Baptiste JAUNEAU

ORDRE DU JOUR

- 1 - Installation d'un nouveau Conseil Municipal de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous »**
- 2 – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire**
- 3 – Projets de délibérations**
- 4 – Informations**
- 5 – Questions diverses**

CONSEIL MUNICIPAL

1 – Installation d'un nouveau Conseil Municipal de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous »

DL.15.001 – Installation d'un nouveau Conseil Municipal de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous »

Christian DUMAS expose :

Par courrier du 15 décembre 2014, Mme Françoise AGGAR, a fait part à M. le Maire, de son souhait de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale. Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, sa lettre a été adressée à M. Le Préfet de la Région Centre le 17 décembre 2014.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste sur laquelle le conseiller municipal démissionnaire était candidat.

Compte tenu de ces éléments, M. Christian DUMAS déclare installer dans ses fonctions de Conseiller Municipal, M. Loïc FAYON, candidat suivant non élu de la liste « Ingré 2014, L'avenir avec vous ».

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur

Christian DUMAS informe qu'une délibération a été déposée sur table :

DL.15.004. Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif 2015. Avance de Trésorerie JUDO JUJITSU D'INGRÉ.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

FINANCES

DC.15.001. Etude de circulation et de stationnement sur la commune d'Ingré

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 06 octobre 2014 concernant l'étude de circulation et de stationnement sur la commune d'Ingré.

Dix sociétés ont répondu au marché public suite à sa publication : IRIS CONSEIL INFRA, SEGIC INGENIERIE, GROUPE RYX, TRANSORCO, TRANSITEC, SARL SAGACITE, MUNICIPALITE SERVICE, SORMEA, IPROCIA, TECHNOLOGIES NOUVELLES

La réception des plis était fixée au 24 octobre 2014 à 12h00.

Le pli de la société TECHNOLOGIES NOUVELLES est arrivé hors délai et n'a donc pas été analysé.

Une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et a enregistré les plis suivants :

N° PLIS	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
PLI N° 1	IRIS CONSEIL INFRA	16 480,00 €	19 776,00 €
PLI N° 2	SEGIC INGENIERIE	22 792,50 €	27 351,00 €
PLI N°3	GROUPE RYX - CERYX TRAFIC	28 087,00 €	33 704,40 €

	SYSTEM		
PLI N°4	TRANSORCO	17 450,00 €	20 940,00 €
PLI N°5	TRANSITEC	13 000,00 €	15 600,00 €
PLI N°6	SARL SAGACITE	9 680,00 €	11 616,00 €
PLI N°7	MUNICIPALITE SERVICE	16 600,00 €	19 920,00 €
PLI N°8	SORMEA	13 245,00 €	15 894,00 €
PLI N°9	IPROCIA	12 420,00 €	14 904,00 €
PLI N°10	TECHNOLOGIES NOUVELLES	HORS DELAI	

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

1/ Le délai d'exécution – le candidat devra proposer un calendrier optimisé d'exécution des prestations : 20 %

2/ Le prix : 40 %

3/ La valeur technique : 40%

3.1/ Qualité de la méthodologie d'exécution des prestations proposée par le candidat analysée au regard du mémoire technique fourni par celui-ci : 20%

3.2/ Qualité des moyens humains et techniques mis à disposition pour la réalisation des prestations : 20%

Considérant, après analyse, que l'offre de la société SAGACITE, représentée par Madame Amandine BERNARD, Cogérante, demeurant 1 rue Pomparde à LA FERTE MILLON, est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché pour un montant de 9 680,00 € HT soit 11 616,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette décision.

DC.15.002. Recherche d'un cabinet de recrutement pour l'installation de deux médecins généralistes libéraux à Ingré

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 06 novembre 2014 concernant la recherche d'un cabinet de recrutement pour l'installation de deux médecins généralistes libéraux à Ingré.

Quatre sociétés ont été consultées : APPEL MEDICAL SEARCH, MEDIRAMA, MEDICIS CONSULT, MEDINOPIA.

Une société a répondu : APPEL MEDICAL SEARCH

La réception des plis était fixée au 1^{er} décembre 2014 à 12h00.

Une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis et a enregistré le pli suivant :

N° PLIS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
PLI N° 1	APPEL MEDICAL SEARCH	18 000,00 €	21 600,00 €

Compte tenu de l'objet du marché, le pli a été analysé suivant les critères ci-après :

1/ Prix des prestations comprenant l'ensemble des frais : 50 %

2/ La valeur technique : 50%

2.1/ Les méthodes utilisées dans les recherches, les sélections et l'intégration des candidats ainsi que les sources et les outils utilisés (grilles d'évaluation, tests,...) pour effectuer chacune des phases : 30%

2.2/ Moyens humains et techniques affectés à la prestation : 10%

2.3/ Délai d'exécution proposé pour la phase 2 : 10%

L'entreprise APPEL MEDICAL SEARCH a été reçue en entretien de négociation le lundi 15 décembre 2014 à 16h00 conformément à l'article 7.3-Suite à donner à la consultation du règlement de la consultation.

Il a été demandé à l'entreprise APPEL MEDICAL SEARCH de proposer une nouvelle offre financière. La date limite de remise de cette nouvelle offre était fixée au 26 décembre 2014 à 12h00.

Le pli suivant a été enregistré :

N° PLIS	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
PLI N° 1	APPEL MEDICAL SEARCH	17 000,00 €	20 400,00 €

Considérant, après analyse, que l'offre de la société APPEL MEDICAL SEARCH, représentée par Monsieur Jean-Baptiste THIERCELIN, Directeur commercial, demeurant 276 Avenue du Président Wilson à SAINT DENIS LA PLAINE, est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché pour un montant de 17 000,00 € HT soit 20 400,00 € TTC.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette décision.

DC.15.003. Assurance Responsabilité Civile

Christian DUMAS expose :

Conformément aux articles 20 et 28 du code des marchés publics et au marché n°13/675-02 du 1^{er} juillet 2013 concernant l'assurance Responsabilité Civile de la collectivité, Monsieur le Maire décide de conclure et signer l'avenant N°1 avec l'entreprise PNAS / AREAS ASSURANCES demeurant 159 rue du Faubourg Poissonnière à PARIS.

Le présent avenant a pour objet la modification du montant de la franchise générale au paragraphe 6 FRANCHISE PAR SINISTRE à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il n'existait pas de franchise générale au contrat lors de la conclusion du marché public. Celle-ci a été réévaluée à 750 € sauf pour les garanties suivantes : Dommages immatériels non consécutifs (10% du sinistre minimum 750 € et maximum 4 000 €) en raison de l'augmentation significative des sinistres en Responsabilité Civile de la commune sur l'année 2013.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant de la prime lié au marché.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette décision.

3 - Projets de délibérations

FINANCES

DL.15.002 - Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

L'article 11 de la loi du 06 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. Il s'agit d'une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité qui doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées tant en investissement qu'en fonctionnement.
- d'offrir la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le contenu du débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'est pas fixé par les textes. Dans le cadre du DOB 2015 il est proposé de prendre en compte :

- les éléments externes
- la situation financière de la Ville
- les perspectives pour l'année à venir

Le DOB porte sur le Budget Principal de la Ville et le Budget annexe de l'Eau.

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, sera présenté le rapport annuel de Monsieur le Trésorier sur la situation financière de la ville d'Ingré.

I – Le budget principal de la Ville

Les choix budgétaires qui s'amorcent sur les contours du budget 2015 s'inscrivent dans un contexte spécifique, celui de l'effort conjoint des acteurs publics en vue de stabiliser à moyen terme le déficit et la dette publique française.

A- Le contexte économique, la situation des finances publiques et locales

a.1 Le contexte économique : une économie mondiale pas encore remise de la crise financière

L'économie globale reste particulièrement fragile, et les perspectives économiques en France et en Europe ne sont pas optimistes. La croissance mondiale est plus faible que prévue. Le FMI a révisé deux fois à la baisse depuis le mois d'avril 2014 ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale.

Dans la zone Euro les prévisions ont été revues à la baisse tant pour la France que pour l'Allemagne (1% et 1,5%).

De plus, l'inflation atteint ses plus bas niveaux historiques (+0.3% pour la zone Euro) et ne retrouvera qu'à l'horizon 2017 un niveau proche des 2%. Le chômage reste à des niveaux très élevés à 11,5% dans la zone Euro, avec des taux élevés en Grèce (27%) et en Espagne (24,4%).

La France a mieux résisté à la crise que d'autres pays de la zone Euro, cependant, elle connaît une croissance faible depuis 3 ans, qui a été révisée à la baisse au cours de l'année 2014 (de 0.9% à 0, 4% en 2014 et de 1,5 à 1% pour 2015). L'inflation reste très basse et ne dépassera pas 0,6% en 2014 et 0,9% en 2015. De plus le chômage reste élevé au dessus de 10%.

Dans ce contexte le gouvernement poursuit ses réformes et tente à la fois de maîtriser les dépenses et de mettre en place un plan d'économies, afin de se conformer, à l'horizon 2017 aux critères de Maastricht.

a.2/ La situation des finances publiques : un rétablissement progressif des comptes publics

Les collectivités territoriales sont associées à l'effort de redressement de comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser, à savoir 21 milliards d'euros d'économie au total en 2015. Ces 21 milliards d'euros seraient partagés entre l'État (7,7 Milliards d'euros), les collectivités territoriales (3,7 Milliards d'euros), l'assurance maladie (3,2 Milliards d'euros) et les autres dépenses sociales (6,4 Milliards d'euros).

a.3/ La situation des finances locales : un contexte financier contraint

⇒ Une baisse historique des dotations

Après un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2013 puis une première baisse d'1,5 milliard d'euros en 2014, la loi de finances 2015 confirme la diminution des concours financiers de l'État aux collectivités.

La baisse des dotations de l'Etat sera ainsi de l'ordre de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. A cette diminution des dotations s'ajoute une augmentation très dynamique des dépenses de péréquation.

⇒ Une péréquation en forte hausse

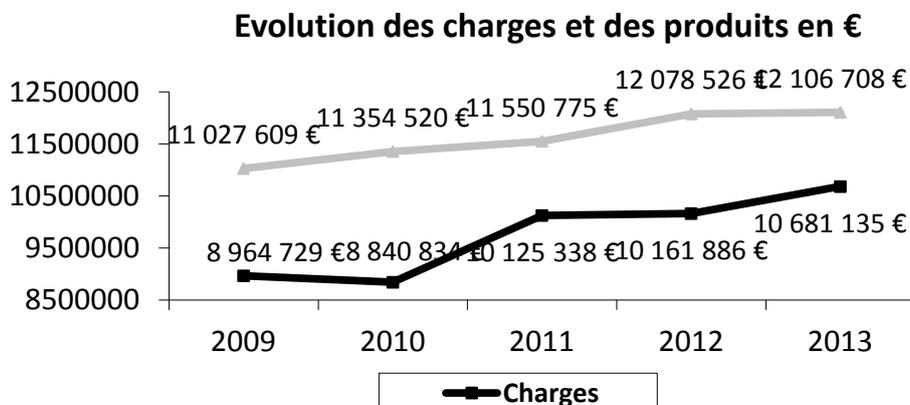
Les dispositifs de péréquation horizontale (entre les collectivités locales) poursuivront leur montée en puissance. Ainsi le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) progressera de 210 Millions d'euros entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36 %.

B – La situation financière de la Ville d'Ingré

Les données indiquées ci-dessous proviennent de l'analyse financière réalisée en juin 2014 par M. Jean-François PAS, Trésorier Principal de la Trésorerie Rive de Loire-Nord.

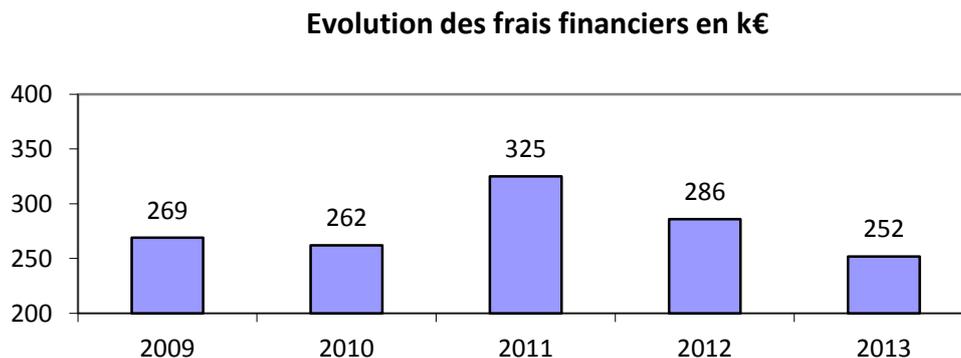
a) Des charges de fonctionnement en hausse

Les charges de fonctionnement augmentent de 5,1% sous l'effet de la hausse des charges de personnel (+6,9%), des autres charges de gestion courante (+5,2%) ainsi que des participations et subventions (+3,3%).



b) Diminution des charges financières

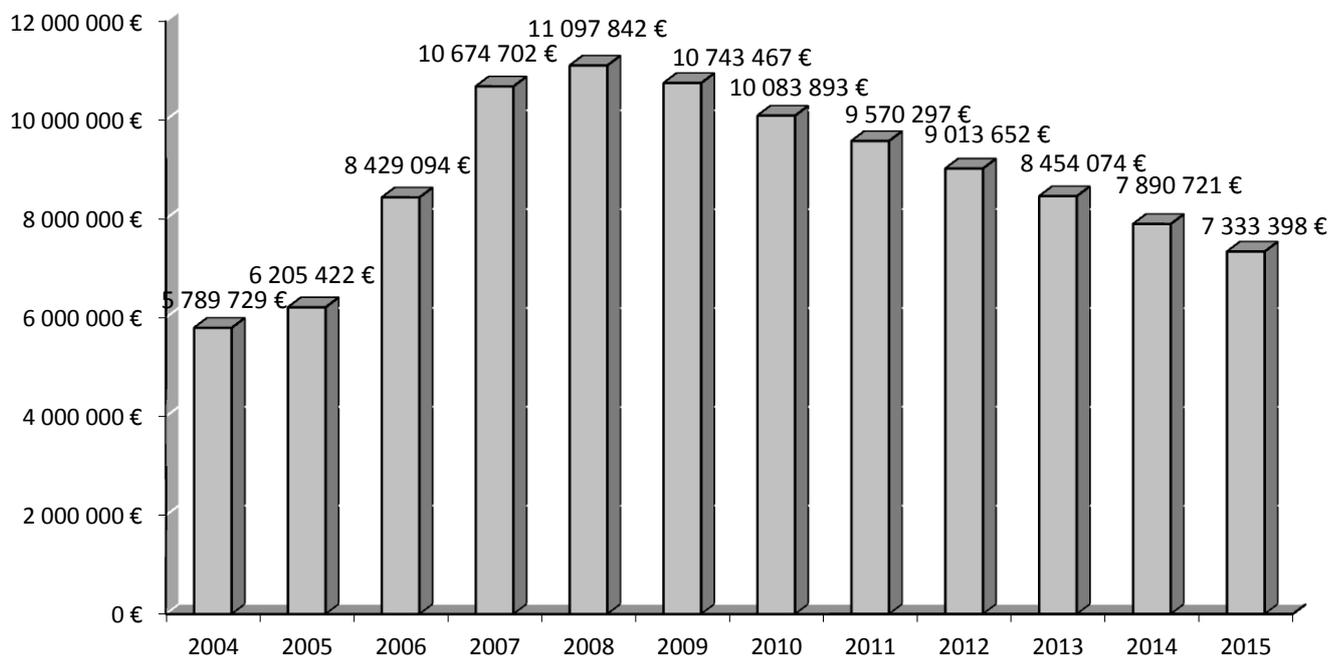
Ce chapitre est en forte baisse à 252 k€ en 2013 (286 k€ en 2012, 325 k€ en 2011) soit 31 € par habitant alors que la moyenne départementale est de 29 € par habitant, la moyenne régionale de 34 € par habitant et la moyenne nationale de 34 €.



c) Une dette toujours en diminution

La dette est importante et se situe à 1 045 € par habitant fin 2013 soit 124 % de la dette moyenne départementale pour les communes appartenant à la même strate démographique. Pour mémoire, fin 2012 elle représentait 138 % de cette même moyenne. Le désendettement se poursuit. La particularité de la dette d'Ingré est d'être jeune (souscrite pour une large part en 2006-2007-2008) sur une durée très longue (supérieure à 25 ans).

Evolution et projection de la dette



d) Un ratio de rigidité en légère hausse

Rappel : le ratio de rigidité mesure le rapport entre la somme (des charges de personnel+participations+charges d'intérêts) et le total des produits de fonctionnement. Il évalue le côté incompressible de certaines dépenses.

Un ratio au delà de 0.50 indique une marge de manœuvre réduite.

Pour Ingré le ratio progresse légèrement à 0,55

Ration de rigidité							
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0,57	0,59	0,58	0,52	0,50	0,52	0,52	0,55

Ingré demeure néanmoins, en deçà des niveaux atteints de 2006 à 2008.

e) Une capacité d'autofinancement en baisse

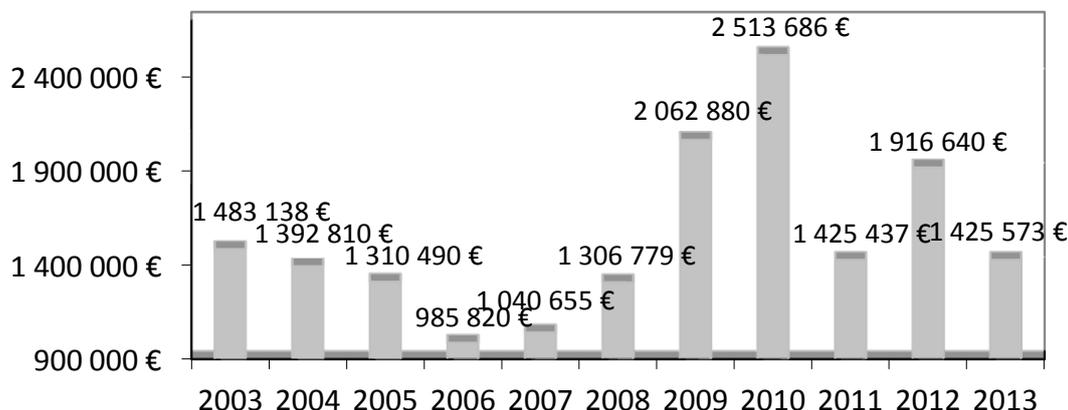
La capacité d'autofinancement brute baisse à 1 425 k€ en 2013 contre 1 917 k€ en 2012 sous l'effet de la hausse des charges de fonctionnement et la stagnation des recettes de fonctionnement.

Avec 176 € par habitant en 2013 (237 € par habitant en 2012), le niveau de la CAF brute d'Ingré est équivalent à la moyenne départementale (175 €), à la moyenne régionale (169 €) et légèrement inférieure à la moyenne nationale (181 €).

Ingré dégage potentiellement une CAF nette hors éléments non récurrents meilleure que les moyennes grâce à un remboursement de dette plus favorable ; La CAF nette est de 7,15 % en 2013

des produits de fonctionnement (11% en 2012), la moyenne départementale est de 6,58% en 2013 et la régionale de 7,40%.

Evolution de la CAF

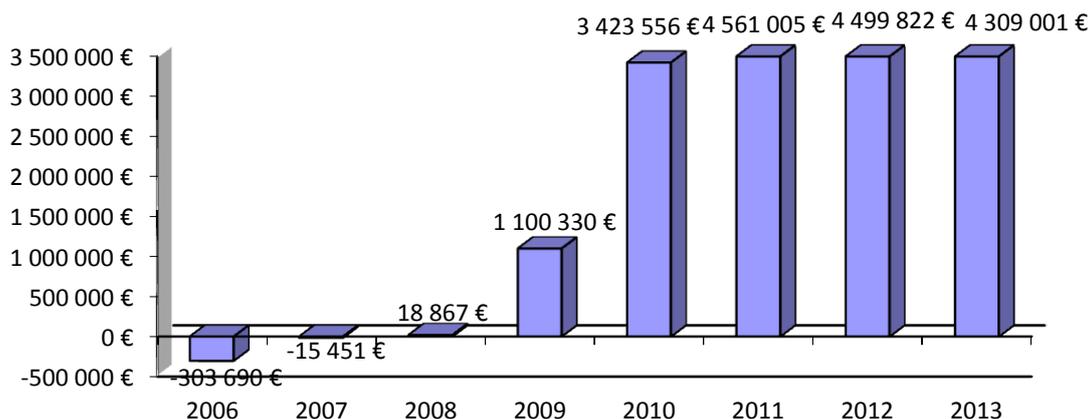


La commune dégage néanmoins, une CAF nettement supérieure à celles dégagées dans les années 2004/2008.

f) La trésorerie

La trésorerie apparaît comme très importante mais elle s'explique par une phase choisie par la collectivité pour financer les futurs investissements sans recours systématique et total à l'emprunt.

Evolution de la trésorerie



C – Les Orientations budgétaires pour l'année 2015 : Maitrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service de qualité

Face à la baisse très accentuée de ses ressources, la Ville appliquera encore en 2015 une maîtrise de ses dépenses et d'autant plus que des dépenses continuent à lui être imposées. Afin de continuer à assumer toutes ses dépenses, la Ville devra donc baisser ses dépenses de fonctionnement. Les réunions de préparation budgétaire qui ont eu lieu en octobre ont permis d'étudier les premières propositions des services afin d'arriver à ces économies, tout en ne remettant pas en cause le service rendu aux habitants.

La municipalité s'est fixée comme priorité 3 engagements financiers :

- La recherche d'une stabilité fiscale pour 2015
- La poursuite d'une politique de désendettement
- La mise en place d'un programme d'investissement ambitieux.

c.1) Le fonctionnement 2015:

➤ **Les dépenses :**

La municipalité en maintenant ses équilibres financiers fait le choix pour 2015 de poursuivre son offre de services publics de qualité accessible à tous les Ingréens.

- Les charges à caractère général ont été cadrées afin d'obtenir une baisse substantielle de ce poste. Ce poste continuera à intégrer le coût de fonctionnement des services, la mise en œuvre de nouvelles actions, la poursuite des rythmes scolaires de qualité, et l'organisation des Ingrédients 2015.
- Les dépenses de personnel constituent un volume important du budget 2015. Elles ont augmenté mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisations nationales (réforme statutaire, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents.

Tableau de bord de la masse salariale 2002-2014

Année	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	Total	%	Total	%	Total	%								
Masse salariale (012)	4 184 112	55,74	4 641 388	57,73	4 789 477	57,79	5 268 900	58,37	5 508 274	57,90	5 788 548	57,00	5 758 024	57,36
Total Charges Fonctionnement	7 505 847	100	8 040 323	100	8 287 131	100	9 026 618	100	9 513 406	100	10 155 967	100	10 039 179	100
Remboursement frais (013)	159 946	3,82	176 732	3,81	150 228	3,14	204 160	3,87	103 653	1,88	44 189	0,76	99 960	1,74
Effectif au 31/12 (sur poste permanent)	162		162		171		165		180		184		175	

Année	2009		2010		2011		2012		2013		2014 à ce jour, dossier provisoire arrêté à fin novembre 2014	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Masse salariale (012)	5 524 514	57,97	5 666 210	57,44	5 848 882	49,68	6 217 258	56,80	6 659 655	57,78	5 817 133	54,85
Total Charges Fonctionnement	9 530 725	100	9 865 231	100	11 773 562	100	10 945 463	100	11 526 565	100	10 605 396	100
Remboursement frais (013)	68 813	1,25	224 629	3,96	249 715	4,27	231 944	3,73	263 200	3,95	231 417	3,98
Effectif au 31/12 (sur poste permanent)	177		177		183		194		195		198	

- Les charges financières seront en baisse pour tenir compte du marché financier actuel.
- La Ville continuera d'apporter son soutien actif au monde associatif
- Poursuite du soutien aux opérations de logements locatifs en cours et à venir par la signature de conventions de garantie d'emprunt.

➤ **L'autofinancement :**

Il faudra respecter un niveau d'autofinancement raisonnable, son niveau conditionne les capacités financières à investir, permettant en 2015 de poursuivre une politique d'investissement sur des projets structurants.

➤ **Les recettes :**

Dans un contexte particulièrement contraint, le budget 2015 doit prendre en considération la baisse des dotations et aides de l'Etat. La Ville compte parvenir toutefois à quasiment maintenir ses recettes.

Les recettes de fonctionnement qui reposent principalement sur la compensation versée par l'Agglo et la fiscalité locale directe devraient quasiment rester stables en 2015 grâce notamment aux produits de services et à la revalorisation des bases.

Le Budget 2015 confortera une politique de fiscalité équitable et maîtrisée, **sans augmentation des taux** et cela, pour la 3^{ème} année consécutive.

La recherche systématique de subventions sera effectuée courant 2015 auprès de tous les financeurs potentiels et dans tous les domaines. Néanmoins, seules les subventions véritablement obtenues seront inscrites au budget.

c.2) L'investissement 2015 : un effort d'investissement soutenu et ciblé

➤ Pas de recours à l'emprunt

Depuis 2009, la Municipalité consacre ses efforts au désendettement de la commune plutôt que de poursuivre, comme précédemment, sur la voie de l'emprunt. Il en sera de même pour 2015.

Il est prévu en investissement pour l'année 2015 les principales opérations suivantes :

Réserves foncières

- Acquisition rue de Selliers
- Acquisition de deux emplacements réservés

Opérations sur le patrimoine communal

- Aménagement d'un city stade
- Aménagement du plateau sportif du gymnase Jean Zay
- Aménagement de 3 chambres froides pour le restaurant scolaire
- Construction d'une Ecole de Musique

Voirie

- Réfection de la rue de la Mairie

Travaux en cours d'achèvements

- Terrain de football synthétique
- Salle associative et de convivialité
- Locaux associatifs

Équipements

- Achat d'un cor pour l'école de musique
- Achats de matériel pour le centre de loisirs
- Achats de matériel pour les services opérationnels (bornes à incendie)
- Achats d'équipement pour les services opérationnels (mobilier urbains)
- Achats de mobilier pour les écoles
- Achats d'équipement pour les écoles (vidéoprojecteur pour l'école du Moulin)
- Achats d'équipement pour le restaurant scolaire (machine à laver)
- Achats d'équipement pour la halte garderie (nouveaux jeux, lits, matelas)
- Achat de matériel pour le sport (chronomètre pour Jean Zay, table de saut)
- Achat de matériel pour le service Espaces verts (remorque pour tracteur tondeuse)
- Renouvellement du parc informatique
- Achat de tableaux interactifs pour les écoles du Moulin et V. Hugo
- Achat d'équipements pour la police (2 postes radio)

Après présentation en commission Générale le 8 janvier 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

II- Budget de la Régie de l'eau

2015 est la seconde année de la mise en service des usines de dénitrification permettant ainsi aux Ingréens de retrouver une eau de bonne qualité.

Le tarif de la rémunération au délégataire sera de 0,7135 € HT. Le coût de facturation de l'eau aux Ingréens reste inchangé à 1,70 € HT. Il s'agit de la troisième année sans augmentation.

Il convient également d'indiquer que l'Agence de L'eau Loire Bretagne a informé la Ville que la redevance pour pollution domestique restera stable en 2015 en se maintenant à 0,24 € HT.

En fonction des résultats de l'exercice 2014, sera intégrée la réfection de la canalisation de la rue de la Mairie.

Après présentation en commission Générale le 8 janvier 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

Philippe GOUGEON : rappelle que le tableau que vous dressez de la situation économique nationale et de son environnement international est inquiétant mais nous le partageons.

La situation de la France, dont certains disent maintenant qu'elle est « l'homme malade de l'Europe », est préoccupante.

On a, au niveau gouvernemental, repoussé à 2017 l'entrer dans les critères européens, au lieu de 2013. Et ce ne sera pas facile quand on voit que le gouvernement n'a pas su juguler correctement la dette qui a encore augmenté de plus de 90 milliards en 2014.

Ce n'est donc pas demain que les comptes publics vont se rétablir, et qu'il faut calculer avec des dotations qui vont durablement diminuer.

Elles vont durablement diminuer et, plus on attend pour agir, plus la diminution sera brutale et importante. C'est dans cette situation que nous sommes.

Vous dites qu'il aurait fallu étaler davantage les baisses des dotations qui se déclenchent maintenant. Il aurait surtout fallu les entreprendre plus tôt pour les rendre moins sévères.

Philippe GOUGEON : nous devons donc en tirer les conséquences pour l'établissement du budget 2015 de notre commune. Ce qui ne transparait pas vraiment dans vos orientations.

Les marques d'inquiétude que nous exposons depuis trois ans se confirment dans les chiffres des comptes administratifs de 2013 :

° Début de cisaillement des courbes des charges et des recettes : les charges augmentent (+ 5,31 % en 2013) alors que les recettes stagnent (+0,82 % en 2013).

Les charges de fonctionnement augmentent surtout sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale, avec les 21 emplois supplémentaires que vous avez engagés depuis 2010.

Philippe GOUGEON : par conséquent, le taux de rigidité, qui définit les charges incompressibles, augmente notablement, passant de 0,50 en 2010 à 0,55 en 2013. C'est surprenant car vous aviez dénoncé les embauches trop nombreuses quand vous étiez dans l'opposition, fait baisser et le nombre d'emplois et le taux de rigidité entre 2008 et 2010 pour l'amener à l'approche de ce qui est recommandé : entre 0,48 et 0,50. Depuis 2010, vous avez fait dériver les chiffres avec une baisse gênante de la capacité d'autofinancement.

Philippe GOUGEON : nous attendons les comptes de 2014 que nous découvrirons au printemps, mais il y a fort à parier que les trois points que je viens de citer ne s'aggravent car :

° Des charges de masse salariale supplémentaires vont apparaître pour :

Les mesures de revalorisation du régime indemnitaire des agents communaux,

La prise en charge d'une partie des mutuelles pour le personnel communal,

° Des dépenses nouvelles pour les « temps d'activités périscolaires », les TADA pour les 4 derniers mois de l'année,

° Trois embauches,

° Alors que déjà les dotations de l'Etat ont commencé à baisser.

Philippe GOUGEON indique qu'en 2015, ce sera plus grave :

° Outre que les TADA impacteront le budget en année pleine.

° Les dotations diverses vont baisser pour la première fois de façon importante. Vous dites que les communes seront les plus touchées parce qu'elles sont les dernières dans la pyramide de l'Etat, et qu'elles subiront les baisses de dotations en cascade depuis l'Etat et les différentes collectivités.

Ce n'est pas tout à fait exact : les derniers à subir sont ceux qui paient les impôts, c'est à dire les citoyens. Vous n'augmenterez pas les taux des impôts locaux. Nous approuvons car nous considérons, comme vous que ce n'est pas possible actuellement. Mais les impôts locaux augmenteront quand même. En effet, alors que l'inflation 2014 est de 0,5 % (et même l'inflation sous-jacente, que vous aimez bien, est négative), l'Etat a décidé l'augmentation des bases de 0,9 %, soit nettement plus que l'inflation. C'est sans doute un genre de compensation que l'Etat offre aux communes. Mais cela se traduira par une augmentation des impôts locaux pour les citoyens.

Philippe GOUGEON : dans ce contexte, vous annoncez des recettes quasiment stables pour 2015. Nous nous demandons comment vous comptez y parvenir.

Vous dites seulement que vous allez baisser les charges de fonctionnement. Soit ! Nous approuvons. Mais vous ne dites pas comment vous allez vous y prendre. Si vous ne stabilisez pas la masse salariale, vous devrez faire baisser drastiquement les autres charges de fonctionnement. Comment allez-vous faire ? Vous comptez peut-être, sur l'augmentation du nombre de contribuables de la commune, sur la baisse des charges financières aux alentours de 500 000 €, ce qui est mécanique (Mais il ne faudrait pas que les taux des emprunts à taux variables ne remontent trop, ce qui est aléatoire). Ces données permettront peut-être de tenir en 2015. Mais les charges autres que salariales ne pourront pas baisser éternellement, en même temps que les charges de personnel, elles, ne cesseront pas d'augmenter. C'est le contraire des remboursements d'emprunt qui ont vocation à diminuer dans le temps. Votre proposition risque donc de se révéler insuffisante. Insuffisante en tous cas pour maintenir, comme vous le proposez, un niveau d'investissement important.

Philippe GOUGEON : vous dites que la trésorerie vous permettra de faire face. Il est vrai qu'elle est pléthorique. Elle se monte à 145 jours de dépenses journalières alors que la moyenne préconisée est de 40 à 50 jours. Mais la trésorerie ne détermine pas les crédits budgétaires nécessaires pour réaliser vos objectifs d'investissement. Nous constatons que, sous l'augmentation des charges de fonctionnement, les excédents du compte de fonctionnement, qui servent à investir, se réduisent.

Nous notons également que le déficit des investissements, reporté de 2013, est de 2 752 171 €. Vous avez donc entamé l'année 2014 avec ce déficit, qui a dû être couvert par vos excédents de fonctionnement, et qui a amputé vos possibilités d'investissement d'autant.

Nous verrons quelles sommes vous proposez pour 2015, car, en moyenne, vous ne dégagez qu'autour de 800 000 € par an de CAF nette, à laquelle s'ajoutent les excédents de fonctionnement. Ces deux sommes risquent de diminuer.

Nous revenons ainsi à la nécessaire maîtrise des charges de fonctionnement et donc des charges salariales qui en sont la dépense principale.

Monsieur SUDRE me reprend à chaque fois que je dis cela, en affirmant que le service public est indispensable (– Nous en sommes bien d'accord –) et qu'il pourrait même être développé pour lutter contre le chômage.

Et là nous divergeons. Nous prétendons que le chômage sera combattu par le développement économique. Et j'ai entendu Monsieur le Maire dire la même chose. Or, en particulier, les collectivités locales sont prescriptrices à plus de 70 % des commandes dans le bâtiment depuis plusieurs années. Ces entreprises, nombreuses à Ingré, sont aux abois.

Pour combattre le chômage c'est donc plutôt vers les investissements qu'il faut se tourner.

Au passage, j'ai lu attentivement le tract que les amis de M. SUDRE nous ont distribué récemment. Au vu de ce qui est écrit, avec beaucoup d'ingréens, on se demande s'ils sont à l'aise dans la majorité municipale ?

Philippe GOUGEON : vous Monsieur le Maire, vous parlez d'un effort d'investissements soutenu. Nous appuyons depuis toujours cette affirmation. Tout le monde est conscient qu'il est nécessaire d'investir de façon importante dans notre commune pour accompagner son développement et mettre ses infrastructures à niveau. Il convient donc de rechercher les moyens de dégager les sommes pour ce faire, et ceci dans un contexte défavorable.

Nous attendons l'organisation du budget primitif. Mais nous trouvons vos orientations budgétaires bien vagues, assez acrobatiques à mettre en œuvre, où on ne voit pas comment les charges vont se réduire sensiblement au moment où les recettes diminuent, et où vous dites pourtant vouloir maintenir les investissements à un niveau important.

Vos orientations ne sont pas très différentes de celles des années précédentes, et pourtant le contexte a changé et se complique durablement. Elles ne semblent pas tenir assez compte de la conjoncture et préparer l'avenir.

Nous verrons si vous avez trouvé la formule magique pour mettre en œuvre l'ensemble de vos orientations dans votre budget primitif.

Budget de l'eau.

Enfin **Philippe GOUGEON** : vous proposez de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau. C'est heureux. Je rappelle, pour mémoire, qu'entre 2008 et 2012 le m³ d'eau à Ingré a augmenté de 126 %.

Christian DUMAS : vous dites que les orientations budgétaires sont identiques depuis des années, vos remarques sont également identiques.

Il y a une différence fondamentale entre la conception que nous avons de la majorité municipale et celle que vous pouvez avoir. Nous sommes une majorité plurielle avec 3 sensibilités politiques qui se retrouvent sur des valeurs fortes, mais chaque sensibilité peut avoir une approche différente des choses. Il peut y avoir des approches différentes, notamment de la politique nationale, mais pas au niveau local. Pour moi c'est une richesse d'avoir une approche différente.

Christian DUMAS : vous dites que le dernier à subir les baisses de dotation est le citoyen. Je suis content de vous l'entendre dire car pendant des années, vous ne vous en n'êtes pas soucié. Un point de fiscalité c'est 250 000€. Nous nous soucions des Ingréens car nous nous sommes privés de plusieurs millions d'euros. On se soucie du pouvoir d'achat des Ingréennes et Ingréens.

Christian DUMAS : concernant vos propos récurrents sur la masse salariale aujourd'hui, qu'on nous dise que la masse salariale occupe une part importante du budget, je suis d'accord car nous avons beaucoup de services en régie municipale, et nous avons le souhait de maintenir un haut niveau de service public. Ce qui est lié à l'augmentation du centre de loisirs, l'augmentation de la fréquentation du restaurant municipal et une grande activité des Séniors. Sans les hommes et les femmes qui composent le service public communal, nous n'aurions pas de service public communal. Si on veut un service public communal fort, il nous faut des hommes et des femmes compétents.

Christian DUMAS : vous nous dites qu'on a recruté 21 emplois, je vous rappelle qu'à fin 2007 il y avait 184 en effectifs permanents. Nous sommes aujourd'hui à 196, ce qui fait 12 personnes. Soit 2 par an.

Sur une mandature sur 6 ans, il y a eu 12 créations de poste, et si on se projette dans la mandature précédente, 53 créations de postes. Aujourd'hui nous prenons en charge une masse salariale pris par d'autres.

Philippe GOUGEON : j'ai parlé de 2010 à aujourd'hui, car j'avais souligné la baisse en début de mandat.

Christian DUMAS : de votre côté, il y a eu 53 postes de créés en 7 ans sous le mandat de M. Durox. Je précise aussi qu'il y avait des services, comme le ménage, fait par des entreprises et qui ont maintenant été repris par la Ville avec 4 agents municipaux, ce qui apparaît dans la masse salariale. C'est la même chose pour les travaux en régie municipale. Nous faisons apparaître en masse salariale des dépenses qui étaient au préalable mis en prestations de service.

Christian DUMAS : lorsqu'on regarde la structure du budget, le ratio de la masse salariale sur le budget de fonctionnement est de 55,49 % en 2013, déduction faite des remboursements de l'État et de l'assurance lorsque nous avons du personnel absent. Autrefois en 2003 : 55,52%. Cela signifie que les sommes consacrées à la masse salariale aujourd'hui par rapport au total de nos charges de fonctionnements sont inférieures à la période 2002-2007. Nous n'avons pas alourdi la charge de la masse salariale. Je ne l'invente pas, ce sont les chiffres.

Maintenant vous nous dites qu'en valeur absolue c'est plus important. Ce qu'il faut savoir c'est quel est le poids de la masse salariale dans le budget, et non pas de connaître les chiffres.

Aujourd'hui les charges de masse salariale sont inférieures à précédemment. Je raisonne en ratio, et non en valeur absolue. Nous n'avons pas alourdi le poids de la charge salariale.

Philippe GOUGEON : ce n'est pas par rapport aux dépenses qu'il faut faire ce ratio, mais par rapport aux recettes.

Christian DUMAS : c'est une nouvelle formule. De plus, je vous rappelle que les recettes doivent être égales aux dépenses, donc le résultat doit être le même. Si vous me dites qu'il y a trop d'agents, dites moi quels agents il faut retirer. Au départ, on a baissé la masse salariale car il y a eu des départs volontaires qu'on n'a pas remplacés.

Daniel HOAREAU : ce que dit Pascal Sudre sur les emplois des services publics, est largement partagé par notre sensibilité. Il faut resituer les choses dans leur contexte. En 2005, le peuple français s'est prononcé contre le traité de libre échange de la concurrence libre, en 2007 le traité de Lisbonne, le front de gauche et le parti communiste ont toujours été contre. Une ONG annonçait que 83 personnes dans le monde possèdent la richesse de 3,5 milliards d'individus.

Il faut garder un certain nombre de service public.

Pascal SUDRE : je dois répondre à Philippe GOUGEON. C'est le deuxième mandat avec la même équipe à 100%, les Ingréens nous font confiance. Si je suis resté dans cette équipe, c'est que ça marche avec un débat démocratique. C'est peut être ce débat démocratique qui vous a manqué pour avoir le nombre de suffrage.

Pour la masse salariale, je suis d'accord avec Monsieur le Maire. Sur les orientations, il faut agir sur les deux leviers : politique de l'offre, politique de la demande.

Nicole PERLY : ce qui nous intéresse c'est la vie de notre commune. Arrêtons de regarder tout le temps en arrière. De plus, n'oublions pas que ce qui a été fait sert aujourd'hui.

Christian DUMAS : je n'ai pas dit que les personnes qui ont été embauché ne servent en rien ou que les équipements sont inutiles. J'étais en désaccord avec le phasage et la surmobilisation de l'emprunt, relevé par la chambre régionale des comptes.

Nicole PERLY : vous avez a parlé des logements sociaux, est ce que vous pouvez me donner le pourcentage des logements sociaux sur Ingré ?

Christian DUMAS : nous étions à 8 % en 2008 et aujourd'hui aux alentours de 10 %.

Le Conseil Municipal **prend acte** des Orientations Budgétaires.

DL.15.003 - Participation de la Ville d'Ingré au Défi sportif du Téléthon des 5 et 6 décembre 2014.

Christian DUMAS expose :

La Municipalité d'Ingré a organisé le défi « Fil rouge » du TELETHON au gymnase de la Coudraye les 5 et 6 décembre derniers.

Ce défi, qui consistait à parcourir 1 000 kms en 24 heures à l'aide de vélos, rameurs et coureurs à pied, a été relevé avec une distance totale parcourue de 1 130 kms.

La Municipalité a proposé de reverser 1 € au bénéfice du Téléthon par km parcouru, le montant s'élève donc à 1 130 €.

Aussi, après avis favorable de la commission Générale du 8 janvier 2015, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1 130 € à l'association Espérance Guérison.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

DL. 15.004 Dispositions budgétaire applicables avant le vote du budget primitif 2015. Avance de Trésorerie JUDO JUJITSU CLUB D'INGRE

SUR TABLE

Christian DUMAS expose :

L'association JUDO JUJITSU CLUB D'INGRE est actuellement fragilisée par un décalage de trésorerie.

Le budget 2015 n'étant présenté que le 16 février 2015 et afin que l'association puisse faire face à ses dépenses de janvier et février 2015,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance, à procéder au versement d'une avance de 2000 € (24.35% de la subvention proposée en 2015) à cette association.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

4 – Informations

1 – Une 7^{ème} classe ouverte en Janvier 2015, le nombre d'élèves est passé de 31/32 par classe à 25/26 aujourd'hui. On prépare l'extension de l'école du à la progression du nombre d'habitants, il faut mettre à disposition des classes supplémentaires. Un groupe de travail pour réfléchir à des solutions et hypothèses qui peuvent être envisagées est mis en place.

2 – Courrier de la minorité sur l'enregistrement des séances du Conseil Municipal, la ville est en capacité de transmettre l'enregistrement complet des séances par CD-ROM, clef USB, aux Élus.

3 – Nous avons financé une association de lutte contre les nuisances sonores. La commune n'était pas partie prenante au sens juridique du terme dans les difficultés que rencontrait cette association avec une entreprise Ingréenne. Pour autant nous avons engagé de nombreuses démarches sur lesquelles on avait des difficultés à pouvoir avancer. Cette association a fait appel à la Juridiction pour faire reconnaître les nombreuses nuisances dont l'ensemble du voisinage était amené à subir. Et d'une façon très naturelle, le juge a considéré que la société participait à des troubles anormaux de voisinage. Elle a donc condamné celle-ci, la société Jean FOUCHER - FOUCHER Transports, à verser 4 000 € à l'un des plaignants, 6 000 € à l'association de lutte contre les nuisances, a versé 500 € à chacune des parties et a condamné la même société à faire cesser les troubles anormaux qu'elle cause à leur voisin dans un délai de deux mois à compter de la signification de la présente décision sous peine d'une astreinte de 200 € par jour de retard, passé ce délai.

Toute décision peut être suivie d'un appel. La décision du tribunal a rejeté l'ensemble des arguments de cette société.

4 – Il faut procéder à la dématérialisation des documents pour les Élus car c'est par an plus de 80 000 photocopies distribuées. C'est un énorme coût et ça mobilise du personnel municipal. Nous avons pensé à passer au système de transmission informatique, et notamment par l'équipement des Élus et de certains services municipaux de tablettes. On en a discuté avec la Société ORANGE entre autres, qui nous a fait une offre, pour une mise à disposition à chaque Élu d'une tablette dans le cadre de ses fonctions d'Élus, mais surtout l'hébergement de l'ensemble des données. Nous pourrions avoir accès à l'ensemble des données, comme l'historique des Conseils Municipaux, des commissions... avec une connexion wifi et 3G permanente. Cet équipement sera effectif durant le premier trimestre 2015. Il y aura 2-3 jours de formation à destination de l'ensemble des Élus pour celles et ceux qui veulent y participer.

5 – Travaux

Projet de stationnement rue de la Gare et rue de la Justice. Les services municipaux travaillent pour que les voitures ne se garent plus sur la chaussée. Il faut étudier le positionnement de ces emplacements. Ceux-ci seront matérialisés par des plots pour voir s'ils sont corrects dans les semaines à venir.

Poursuite des travaux salle de convivialité (réception fin Mai)

Poursuite des travaux terrain de foot synthétique (réception fin février)

Poursuite des travaux locaux associatifs Bel Air (ex-chaudière)

6 – Personnel municipal :

- Entrées – sorties : voir tableau joint
- Date CT : 16 février à 14 h 30 et 15 h 30
- Date CHSCT : 26 février à 14 h 30 et 15 h 30

7 – Dates à venir en janvier et février 2015

28/01		Assemblée Générale Comité de Jumelage	
23/01 au 1/02		Théâtre les Démasqués	CMPJM
29/01		Thé dansant	
2/02	20h30	Ecran d'idée, « Sport ça pique », prévention du dopage	ELB
5/02	20h30	Réunion publique annuelle Budget et situation financière de la ville	Salle des fêtes
6/02	Après-midi	Fête du Mimosa au marché	Place Lucien Feuillatre
5/02 au 19/02	18h30	Les heures musicales de l'EMM	Salle Brice Fouquet
7/02	19h00	Premier tremplin public pour les Ingrédients	
7/02	20h30	Cabaret Ingré en fête	
13/02	20h30	Création du théâtre de l'Antidote	ELB
15/02	15h00	Ciné enfants film Ernest et Célestine	ELB
16/02	19h00	Conseil Municipal	Salle Guy DURAND
17/02	19h00	Réunion bilan APP après 2 ans de fonctionnement	
19/02	16h00	Visite des travaux de la salle de convivialité	

8 – AgglO

Schéma de mutualisation. Le Débat est reporté de 3 mois. Le vote sera en juillet et au préalable, il y aura débat au Conseil Municipal.

5 – Questions diverses

Philippe GOUGEON : informe qu'il y a des problèmes de poubelles rue de la Vallée liées à la ZAC.

Christian DUMAS : des conteneurs supplémentaires ont été mis en place et qu'il y a aura des conteneurs enterrés. On va revoir ce qu'il en est.